



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue dans la bibliothèque de l'école secondaire régionale Howard S. Billings, 210 McLeod, Châteauguay, Québec, le **mardi 5 septembre 2023**, à 19 heures, et à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant tous les membres du Conseil des commissaires :

- John Ryan, président
- Raymond Ledoux, vice-président, circonscription électorale no 1
- Brenda Bourdeau, commissaire représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Lina Chouinard, circonscription électorale no 3
- Dianne Eastwood, circonscription électorale no 7
- Barbara Ednie, circonscription électorale no 9
- Lorne Ferguson, commissaire représentant les parents, niveau primaire
- Jennifer Largan, commissaire représentant les parents
- Abdul Pirani, circonscription électorale no 6
- Caleigh Saucier, commissaire représentant les parents, niveau secondaire
- Connor Stacey, circonscription électorale no 10
- Peter Stuckey, circonscription électorale no 8
- Joy Thomas, circonscription électorale no 5
- Karin Van Droffelaar, circonscription électorale no 2

Absent :

- Kenneth Crockett, circonscription électorale no 4

Également présents :

- Mike Helm, directeur général
- Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale
- Eric Colbert, directeur des ressources matérielles
- Kara Johnstone, directrice des systèmes et des technologies de l'information
- Chantal Martin, directrice de la formation continue
- Cuthbert McIntyre, directeur des ressources humaines
- Terence Savoie, directeur des services financiers
- James Walker, directeur des services éducatifs et représentant de la NFAA
- Luisa Benvenuti, gérante des services administratifs & communications

Appel à l'ordre et remarques d'ouverture

Le président a ouvert la séance à 19 h 02 et a souhaité la bienvenue aux membres à cette première séance de la nouvelle année scolaire, en soulignant que l'année scolaire avait débuté par une vague de chaleur; le directeur général a expliqué notre protocole à cet égard. Le président souligne l'arrivée de notre nouvelle directrice générale adjointe et secrétaire générale, Joyce Donohue, et de notre nouveau commissaire de la circonscription no^o 10, Connor Stacey.

Déclaration de reconnaissance

Le commissaire L. Ferguson a reconnu que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel et non cédé des Mohawks, un lieu qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.

Déclaration de conflit

Aucune déclaration n'est faite concernant les points de l'ordre du jour de ce soir.

Rapport du président d'élection – Élection partielle du 17 septembre 2023

À la suite de la démission de la commissaire Debra Wright, représentant la circonscription électorale no^o 10, une élection partielle a été fixée au 17 septembre 2023. Un avis public à cet effet a été publié le 3 août 2023 et soumis à Élections Québec. Le président d'élection était prêt à recevoir les déclarations de candidature le jeudi 10 août 2023 – 13 h à 16 h ; le vendredi 11 août 2023 – 10 h à 12 h midi ; et le dimanche 13 août 2023 – 15 h à 17 h. À 17 h, le dimanche 13 août 2023, date limite de dépôt des déclarations de candidature, New Frontiers affichait le résultat suivant : Circonscription 10,

Rapport du président d'élection – Élection partielle du 17 septembre 2023 – suite

Connor Stacey, élu par acclamation. La Commission scolaire New Frontiers a pu déclarer Connor Stacey élu par acclamation au poste de commissaire représentant la circonscription électorale 10.

Serment – Commissaire Connor Stacey – Division électorale 10

La secrétaire générale a reçu le serment suivant :

"Je, Connor Stacey, jure solennellement que je remplirai les fonctions de commissaire de la Commission scolaire New Frontiers fidèlement et au mieux de mon jugement et de mes capacités, conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec l'ajout suivant sous Nouvelles affaires - Questions relatives à St. Willibrord, sur proposition de la commissaire B. Ednie.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Dispense – Lecture des procès-verbaux des 2023-06-06 et 2023-06-27

La lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2023-06-06 et de la séance extraordinaire du 2023-06-27 est levée sur proposition de la commissaire J. Largan.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 2023-06-06

Il est proposé par la commissaire J. Largan que le procès-verbal de la séance du 2023-06-06 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à la majorité,
avec une abstention, le commissaire C. Stacey.

Adoption du procès-verbal du 2023-06-27

Il est proposé par la commissaire B. Bourdeau que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2023-06-27 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à la majorité,
avec une abstention, le commissaire C. Stacey.

Période de questions du public

Aucun membre du public n'est présent.

Rapport du président

Le président présente son rapport, qui sera disponible dans le dossier de gouvernance.

Résolution #CC23-09-05-001

Règlement JCEA « Procédure d'examen des plaintes ».

Attendu que le règlement JCEA a été identifié pour révision suite à l'adoption de la loi 9 ; et attendu que le règlement JCEA a été examiné par le Comité de gouvernance et d'éthique ; et attendu que ce règlement a fait l'objet d'un processus formel de consultation publique de 30 jours ; et attendu qu'aucune réaction n'a été reçue suite à la consultation ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité exécutif, il est proposé par la commissaire J. Largan que le Conseil des commissaires adopte le règlement JCEA « Procédure d'examen des plaintes », tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC23-09-05-002

Nomination du Responsable du traitement des plaintes

Attendu que le règlement JCEA identifie un « Responsable du traitement des plaintes » qui est désigné par la Commission scolaire ; et attendu que l'article 24 du projet de loi 9 « Loi sur le protecteur national de l'élève », identifie également un employé qui est désigné par le Conseil des commissaires comme « Responsable du traitement des plaintes » (RTP) ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité exécutif, il est proposé par la commissaire B. Bourdeau que le Conseil des commissaires désigne Luisa Benvenuti comme « Responsable du traitement des plaintes » pour la Commission scolaire New Frontiers.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC23-09-05-003

Changement de lieu – Séances du Conseil

Attendu que l'école primaire Howick a fait l'objet d'une rénovation majeure de la plomberie et de la tuyauterie cet été ; et attendu que les toilettes du sous-sol, adjacentes à la salle du Conseil, seront inaccessibles pendant l'année scolaire 2023-24 ; et attendu que l'augmentation de la population à l'école primaire Howick a obligé la bibliothèque à déménager dans la salle du conseil, de manière mobile, afin de disposer d'un espace de classe supplémentaire à l'endroit où se trouvait la bibliothèque ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité exécutif, il est proposé par le vice-président R. Ledoux que le lieu des séances ordinaires du Conseil pour l'année scolaire 2023-2024 soit déplacé à l'école secondaire régionale Howard S. Billings, 210 McLeod, Châteauguay (bibliothèque) ; et qu'un avis public à cet effet soit publié en conséquence.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC23-09-05-004

Affectation des comités

Attendu qu'il incombe au Comité exécutif d'affecter des commissaires aux divers comités de la Commission scolaire ; et attendu que les commissaires ont été sondés pour déterminer leur préférence en matière de service ; et attendu que le Comité exécutif a examiné les résultats du sondage ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité exécutif, il est proposé par la commissaire J. Largan que les commissaires soient affectés au service des comités comme suit :

Comité permanent des services éducatifs	<ul style="list-style-type: none">• Le président, J. Ryan, <i>ex-officio</i>• Kenneth Crockett• Connor Stacey• Karin Van Droffelaar• Lorne Ferguson• Brenda Bourdeau
Comité permanent des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Le président, J. Ryan, <i>ex-officio</i>• Raymond Ledoux• Lina Chouinard• Barbara Ednie• Peter Stuckey• Jennifer Largan
Comité permanent des opérations	<ul style="list-style-type: none">• Le président, J. Ryan, <i>ex-officio</i>• Joy Thomas• Abdul Pirani• Dianne McKell Eastwood• Caleigh Saucier
Comité du conseil sur les modes de vie sains	<ul style="list-style-type: none">• Dianne McKell Eastwood
Comité consultatif de transport des élèves	<ul style="list-style-type: none">• Peter Stuckey• Abdul Pirani• Lorne Ferguson
Liaison Châteauguay	<ul style="list-style-type: none">• Jennifer Largan• Caleigh Saucier Alt : Raymond Ledoux
Liaison Howick / Très-Saint-Sacrement	<ul style="list-style-type: none">• Peter Stuckey Alt : Dianne McKell Eastwood
Liaison Huntingdon	<ul style="list-style-type: none">• John Ryan Alt : Connor Stacey
Liaison Ormstown	<ul style="list-style-type: none">• Barbara Ednie Alt : Abdul Pirani

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapport du directeur général

Le directeur général présente son rapport, qui sera disponible dans le dossier de gouvernance.

Résolution #CC23-09-05-005

Politique IKA « Évaluation de l'apprentissage et de la promotion des élèves – Secteur jeune »

Attendu que l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que les commissions scolaires établissent les règles de promotion du primaire au secondaire et du premier au deuxième cycle du secondaire ; et attendu que la politique IKA « Évaluation de l'apprentissage et de la promotion des élèves – Secteur jeune » comprend à la fois l'évaluation des apprentissages et la promotion ; et attendu que la politique IKA ne fournit pas beaucoup de détails relatifs à l'article 233 ; et attendu que l'évaluation des apprentissages est différente de la promotion ; et attendu que la politique IKA a été révisée pour la dernière fois en 2009 ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des services éducatifs, il est proposé par la commissaire K. Van Droffelaar que la politique IKA « Évaluation de l'apprentissage et de la promotion des élèves – Secteur jeune » soit identifiée pour être révisée dans le but de créer une politique autonome sur la promotion ; et que la politique IKA soit renvoyée au Comité permanent des services éducatifs pour qu'il entreprenne cette révision.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC23-09-05-006

Renouvellement de la ligne de crédit

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire New Frontiers (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites; attendu que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »); attendu que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière; attendu que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement; attendu que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur; attendu qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites; attendu que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants; attendu que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul; attendu qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Il est en conséquence résolue par le commissaire A. Pirani:

1. Que, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. Que ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. Qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;

Résolution #CC23-09-05-006 – Renouvellement de la ligne de crédit – suite

4. Que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. Que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
6. Que, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
7. Que le/la Directeur général, Directrice générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. Qu'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, le Directeur du service des ressources financières, la coordinatrice du service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC23-09-05-007

Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information

Attendu que la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) a été sanctionnée, que la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) et l'Approche stratégique du gouvernement en matière de sécurité de l'information (ASGSI) ont été publiées et que le ministère de l'Éducation souhaite améliorer la gestion de la sécurité de l'information ; et attendu que la Commission scolaire doit nommer un Responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du Dirigeant réseau de l'information (DRI) ; et attendu qu'il est approprié de confier cette responsabilité à la personne qui assume les fonctions exécutives de la Commission scolaire ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par le Commissaire A. Pirani que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers nomme la Secrétaire générale, Joyce Donohue, à titre de responsable de la sécurité de l'information de la Commission scolaire New Frontiers, à compter du 5 septembre 2023.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Comité permanent des services éducatifs – Séance du 22 août 2023

La commissaire K. Van Droffelaar, présidente, signale que l'étude de la politique EEA « Transport des élèves » a été transférée des Opérations aux Services éducatifs en raison du changement de responsabilités du directeur. Parmi les autres sujets abordés, citons la publication prochaine du bulletin des Services éducatifs, les tarifs des garderies, la grève des bus Venise, l'équipe de la formation continue est en place, il existe un programme Work Ready à l'HAEECC.

Comité permanent des ressources humaines – Séance du 22 août 2023

La commissaire B. Ednie, présidente, indique que, outre les points du rapport du directeur général, les ressources humaines ont également discuté des chiffres des inscriptions, des chiffres du personnel, des priorités du directeur général et des résultats de l'évaluation de l'année dernière.

Comité permanent des opérations – Séance du 22 août 2023

Le commissaire A. Pirani, vice-président, fait le point sur les inscriptions, la possibilité d'organiser des séances dans différents lieux. Il note également que chaque directeur a présenté un rapport – ressources matérielles, finances et systèmes et services informatiques, notant en outre que c'est la première réunion de Mme K. Johnstone en tant que nouvelle directrice.

Rapport du Comité des parents

La commissaire J. Largan indique que la première séance du Comité des parents pour cette année est prévue pour le 28 septembre 2023. Une communication aux directeurs d'école sera envoyée pour rechercher leurs représentants d'ici le 26 septembre, afin qu'ils puissent être invités.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

La commissaire B. Bourdeau indique que la première séance du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (SNAC) aura lieu le 27 septembre 2023.

Nouvelles affaires

Questions relatives à l'école St. Willibrord :

Portes vandalisées et portail verrouillé

La commissaire J. Largan indique que les portes arrière qui ont été vandalisées en juin n'ont toujours pas été remplacées. Le directeur général répond que les portes sont en rupture de stock mais qu'elles devraient être livrées sous peu. Il a également été noté que les portails de cette partie de l'école ne sont plus verrouillés.

Nid de guêpes

La commissaire J. Largan signale également la présence d'un gros nid de guêpes dans l'un des arbres de la cour d'école. L'administration de l'école est au courant, et bien qu'il y ait du ruban de sécurité autour de la zone, le nid devrait être enlevé. Cette question sera examinée avec le directeur de l'école.

Liste des décaissements

Les commissaires ont reçu la liste des décaissements pour les mois de juin, juillet et août 2023 :

Chèque	Date	Payé à	Montant
224760	6/30/2023	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	15,383.43
224768	6/30/2023	CATSPORTS	11,722.70
224787	6/30/2023	GROUPE LAUDIE	24,042.43
224819	6/30/2023	QUEBEC ENGLISH SCHOOL BOARD ASSOCIATION	38,086.65
224838	6/30/2023	WOOD WYANT CANADA INC.	11,115.40
224861	6/30/2023	CONSTRUCTION ET RENOVATION MARTIN DESGROSELLIERS	18,751.41
224928	6/30/2023	DELL COMPUTER CORPORATION	29,648.62
224932	6/30/2023	NOVEXCO/ HAMSTER	15,076.24
224948	6/30/2023	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	20,473.18
224950	6/30/2023	AUTOBUS DUFRESNE INC.	29,817.23
224951	6/30/2023	9072-0103 QUEBEC INC.	25,416.85
224952	6/30/2023	AUTOBUS RACINE LTEE	13,523.55
224953	6/30/2023	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	130,489.39
224955	6/30/2023	RO-BUS INC.	80,220.38
224956	6/30/2023	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	21,471.20
224962	6/30/2023	9372-7758 QUEBEC INC&PRO PAINT	12,328.25
224971	6/30/2023	BARAGAR ENTERPRISES LTD	19,871.25
224973	6/30/2023	BOHAM GAZ INC.	12,246.98
224975	6/30/2023	BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	15,472.33
224993	6/30/2023	ECOLE PETER HALL SCHOOL INC.	43,654.91
225007	6/30/2023	GIANT STEPS SCHOOL	10,134.83
225022	6/30/2023	TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	10,733.44
225032	6/30/2023	NOUVEL AIR 2001	16,671.38
225038	6/30/2023	PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC	38,048.68
225049	6/30/2023	SECURITE QUENNEVILLE INC.	51,407.39
225055	6/30/2023	SUMMIT SCHOOL	48,190.75
225075	6/30/2023	6848508 CANADA INC PORTES ET FENETRES VERDUN	20,446.36
225087	6/30/2023	C2 INNOVATIONS INC	10,140.80
225169	6/30/2023	AUTOBUS DUFRESNE INC.	45,922.65
225170	6/30/2023	9072-0103 QUEBEC INC.	60,606.83
225171	6/30/2023	AUTOBUS RACINE LTEE	26,582.06
225172	6/30/2023	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	282,396.82
225173	6/30/2023	MOR TRANSPORT INC.	14,887.07
225174	6/30/2023	RO-BUS INC.	229,242.10
225175	6/30/2023	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	53,831.18

225177	6/30/2023	RO-BUS INC.	28,200.00
225189	6/30/2023	HYDRO QUEBEC	36,780.00
225196	6/30/2023	HYDRO QUEBEC	11,756.57
230001	7/31/2023	4IMPRINT, INC.	10,223.94
230007	7/31/2023	BOHAM GAZ INC.	83,680.62
230009	7/31/2023	BROME LAKE BOOKS	18,523.11
230012	7/31/2023	C. S. RIVERSIDE	54,727.00
230048	7/31/2023	IT2GO SOLUTIONS	17,255.36
230072	7/31/2023	QUALITY CLASSROOMS	12,664.83
230073	7/31/2023	REFRIGERATION INTER-RIVE INC.	15,400.34
230078	7/31/2023	SERRURIER HAVELOCK ENR.	12,832.69
230088	7/31/2023	ULINE CANADA CORPORATION	14,343.66
230094	7/6/2023	9006-6473 QUEBEC INC. CLUB AVENTURE JEUNESSE	15,819.38
230151	7/31/2023	ME JULIE DURANCEAU	49,361.69
230176	7/31/2023	SOFTCHOICE LP	163,050.27
230183	7/31/2023	UNION RECIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUEBEC	37,231.81
230209	7/31/2023	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC.	24,815.57
230215	7/31/2023	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	30,747.02
230219	7/31/2023	RO-BUS INC.	32,343.16
230229	7/31/2023	9006-6473 QUEBEC INC. CLUB AVENTURE JEUNESSE	56,823.19
230239	7/20/2023	C. S. LESTER B. PEARSON	36,102.35
230247	7/20/2023	EASTERN TOWNSHIPS SCHOOL BOARD	10,060.31
230264	7/20/2023	MANULIFE FINANCIAL	64,990.18
230306	7/31/2023	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	20,154.91
230308	7/31/2023	BOHAM GAZ INC.	11,899.11
230316	7/31/2023	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC.	157,111.13
230317	7/31/2023	CONSULAB EDUCATECH INC.	26,594.87
230319	7/31/2023	COPICOM INC	20,492.16
230350	7/31/2023	PRIEST	68,830.70
230360	7/31/2023	RISQ INC.	22,746.65
230365	7/31/2023	SECURITE QUENNEVILLE INC.	18,391.30
230387	7/31/2023	ROMCOBAT BATIMENTS INC	363,723.41
230400	7/31/2023	HYDRO QUEBEC	29,776.92
230417	7/31/2023	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	16,363.47
230440	8/17/2023	J. DAGENAI ARCHITECTE	11,583.74
230446	8/17/2023	MANULIFE FINANCIAL	63,184.15
230457	8/17/2023	RBC BANQUE ROYALE	36,520.41
230467	8/17/2023	DELL COMPUTER CORPORATION	29,228.73
230472	8/17/2023	9372-7758 QUEBEC INC&PRO PAINT	88,657.23
230475	8/17/2023	ACTIONRADON.NET	68,249.16
230480	8/17/2023	AXXYS CONSTRUCTION	393,941.26
230501	8/17/2023	INSO - MONTREAL	27,418.08
230503	8/17/2023	LAGACE ELECTRIQUE INC.	12,365.56
230523	8/17/2023	PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC	132,607.31
230528	8/17/2023	REFRIGERATION INTER-RIVE INC.	15,891.85
230534	8/17/2023	SCIENCE DU BATIMENT ALTA BUILDING SCIENCE INC.	37,222.01
230565	8/31/2023	BOHAM GAZ INC.	11,092.65
230572	8/31/2023	COUVERTURE MONTREAL NORD LTEE	455,175.53
230590	8/31/2023	NEW FRONTIERS ADMINISTRATORS	61,036.12
230597	8/31/2023	PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC	147,450.83
230610	8/31/2023	WESTBURNE ELECTRICITE	10,614.24

Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

Affaires inachevées / Affaires en cours / Ordre général

Il n'y avait pas d'affaires inachevées ni d'affaires en suspens à régler.

Deuxième période de questions publiques

Aucun membre du public n'est présent.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24 sur proposition de la commissaire L. Chouinard.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

John Ryan
Président

Joyce Donohue
Secrétaire générale